

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 2026 1029

ARRETE DE NOMINATION DES CONSEILLERS TECHNIQUES

Le Maire de la commune de Saint-Christophe-de-Double,

- Vu les dispositions des lois des 5 Avril 1884, au 26 Mars 1924, 25 Avril 1936, et du décret loi du 12 novembre 1938, portant sur l'organisation de la lutte contre les incendies de forêts,
- Vu l'article L 132-3 du Code forestier,
- Vu la proposition faite par le Madame la Présidente de l'Association locale de DFCI.

Considérant qu'il appartient au Maire d'agréer les personnes qualifiées pour l'assister dans ses responsabilités et guider les secours au cours des opérations de lutte contre les incendies sur le territoire de la commune.

ARRETE

Article 1 : Messieurs

- ARNOUD Alain : 1 chemin de Raclé, 33230 Saint-Christophe-de-Double – 06.01.26.60.30
- LAFOURCADE Jean-Claude : 1 route de Lagarde, 33230 Saint-Christophe-de-Double – 06.27.38.37.41
- MOULY Bruno : 9 route de Pinceguère, 33230 Saint-Christophe-de-Double – 06.46.85.02.61
- VERGNAUD Laurent : 6 place de la Double, 33230 Saint-Christophe-de-Double – 06.73.16.68.86

sont nommés CONSEILLERS TECHNIQUES.

Article 2 : Ces considérations sont portées à la connaissance de Madame la PREFETE DE LA GIRONDE.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Gironde
- Madame la Sous-Préfète de Libourne
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commandant du Groupement territorial de Libourne
- Messieurs les Chefs de corps de Centres de Secours de Coutras
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Coutras
- Monsieur le Président de la Fédération Girondine des ASA de DFCI
- Aux Intéressés.

Fait à Saint-Christophe-de-Double, le 6 octobre 2026

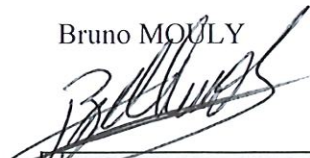
Alain ARNOUD



Jean-Claude LAFOURCADE



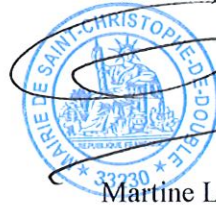
Bruno MOULY



Laurent VERGNAUD



La Maire,



Martine LECOULEUX